FORMULE 64C

AVIS, PAR DÉCLARATION, AUX PARTIES QUI POSSÈDENT DES SÛRETÉS

(titre — formule 4A ou 4B)

AVIS, PAR DÉCLARATION, AUX PARTIES QUI POSSÈDENT DES SÛRETÉS

Destinataires : (les personnes auxquelles la signification doit être effectuée) : Le jugement dans la présente action m'ayant ordonné de rechercher si quiconque hormis le demandeur est titulaire d'un privilège, d'une charge ou d'une sûreté postérieur à l'hypothèque du demandeur et grevant le bien-fonds qui fait l'objet de la présente action, et le jugement m'ayant également ordonné d'établir le compte du montant dû au demandeur et à ces personnes; Et étant donné qu'il a été établi devant moi que vous seriez titulaire d'un privilège, d'une charge ou d'une sûreté grevant le bien-fonds, vous êtes avisé(e) par les présentes que je fixe le heure(s), à mon cabinet, au palais de justice, dans la Ville de Winnipeg, pour procéder à cette enquête et déterminer les montants de la réclamation du demandeur et de celle de chaque titulaire de sûreté qui se présentera et me prouvera le bien-fondé de sa demande. Si vous ne comparaissez pas au lieu, à la date et à l'heure fixés pour prouver le bien-fondé de votre réclamation, le renvoi sera poursuivi en votre absence, vous ne recevrez aucun autre avis des procédures dans la présente action, vous serez réputé(e) avoir renoncé à tout privilège, charge ou sûreté grevant le bien-fonds et vous serez déchu(e) de toutes ces réclamations. (date) juge puîné